

**ASSOCIATION LA MARELLE ENCHANTEE**  
**Siège social : CRECHE HALTE GARDERIE**  
**04500 MONTAGNAC MONTPEZAT**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos au 31/12/2019*

A l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION LA MARELLE ENCHANTEE,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA MARELLE ENCHANTEE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas

fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les créances.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier établi par le Conseil d'Administration dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association LA MARELLE ENCHANTEE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute


anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MANOSQUE,  
Le 10/09/2020



**Robert RAINA**  
Commissaire aux Comptes



# BILAN ACTIF

Du 01/01/2019 Au 31/12/2019

Poste de l'actif	Valeur Brute	Amortissement et dépréciation	Valeur Nette	Valeur Nette N-1
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques,	1502	1502		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	43972	30553	13419	16988
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	11		11	11
Prêts				
Autres				
<b>TOTAL I</b>	<b>45485</b>	<b>32056</b>	<b>13430</b>	<b>16999</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours	347		347	337
Créances Clients et comptes rattachés	1256		1256	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	37042		37042	23489
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	54638		54638	45343
Caisse				1445
Instruments de trésorerie				
Charges constatées d'avance	166		166	157
<b>TOTAL II</b>	<b>93450</b>		<b>93450</b>	<b>70771</b>
<b>Total général (I + II) :</b>	<b>138935</b>	<b>32056</b>	<b>106879</b>	<b>87770</b>

**SECOVAL AUDIT**  
Commissaire aux Comptes  
SARL 10000€  
Av. 1er Mai - ZI St-Joseph  
04100 MANOSQUE  
Tél. 04 92 72 03 04 - Fax 04 92 72 69 43  
Siret 532 561 420 00011 - APE 6920 Z



## BILAN PASSIF

Du 01/01/2019 Au 31/12/2019

Poste du Passif	Valeur	Valeur N-1
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds Propres sans droit de reprise	50312	50607
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
<i>Réserve légale</i>		
<i>Réserves réglementées</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres Réserves</i>		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	413	-295
Situation nette		
Fonds propres consommables		
Subventions investissement	9361	10623
Provisions réglementées		
<b>Total I</b>	<b>60086</b>	<b>60935</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>TOTAL II</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL III</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	9110	20743
Dettes des legs ou donations		
Autres dettes	32660	6092
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	5023	
<b>Total IV</b>	<b>46793</b>	<b>26835</b>
<b>Total général (I + II + III + IV) :</b>	<b>106879</b>	<b>87770</b>

**SECOVAL AUDIT**  
**Commissaire aux Comptes**  
SARL 10000€  
Av. 1er Mai - ZI St-Joseph  
04100 MANOSQUE  
Tél. 04 92 72 03 04 - Fax 04 92 72 69 43  
Siret 532 561 420 00011 - APE 6920 Z





# COMPTE DE RESULTAT

Du 01/01/2019 Au 31/12/2019

Compte de résultat	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations		
<b>Ventes de biens et de services</b>		
Ventes de biens	1438	2531
--- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	148364	120894
--- dont parrainages		
<b>Produits de tiers financiers</b>		
Versement des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Concours Publics et subventions d'exploitation	58179	71924
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	11335	13527
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	3	
<b>Total I</b>	<b>219320</b>	<b>208876</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	16244	1005
Variation de stocks	-347	-337
Autres achats et charges externes	20479	31209
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	3562	3451
Salaires et traitements	157509	136584
Charges sociales	20029	37542
Dotation aux amortissements et aux dépréciations	3569	4342
Dotation aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	186	
<b>Total II</b>	<b>221232</b>	<b>213796</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(1912)</b>	<b>(4920)</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
de participation		
Autres intérêts et produits assimilés	272	348
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
<b>Total III</b>	<b>272</b>	<b>348</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilés		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total IV</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>272</b>	<b>348</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôt</b>	<b>(1640)</b>	<b>(4571)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	1851	4277
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	202	
<b>Total V</b>	<b>2052</b>	<b>4277</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
<b>Total VI</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>2052</b>	<b>4277</b>
Impôts sur les bénéfices		
Participation des salariés aux résultats		



**Multi-Accueil**  
**"La Marelle Enchantée"**

<b>Compte de résultat</b>		<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	221644	213501
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	221232	213796
	<b>EXCEDENT</b>	413	<b>DEFICIT (295)</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
	Dons en nature		
	Prestations en nature	5600	5600
	Bénévolat	2207	
	<b>TOTAL</b>	<b>7807</b>	<b>5600</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
	Secours en nature		
	Mises à dispositions gratuité de biens	5600	5600
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole	2207	
	<b>TOTAL</b>	<b>7807</b>	<b>5600</b>

**SECOVAL AUDIT**  
**Commissaire aux Comptes**  
SARL 10000€  
Av. 1er Mai - ZI St-Joseph  
04100 MANOSQUE  
Tél. 04 92 72 03 04 - Fax 04 92 72 69 43  
Siret 532 561 420 00011 - APE 6920 Z



**Multi-Accueil**  
**"La Marelle Enchantée"**

**SECOVAL AUDIT**  
**Commissaire aux Comptes**  
SARL 10000€  
Av. 1<sup>er</sup> Mai - ZI St-Joseph  
04100 MANOSQUE  
Tél. 04 92 72 03 04 - Fax 04 92 72 69 43  
Siret 532 561 420 00011 - APE 6920 Z

## Description de l'entité

### Description de l'objet social de l'entité

L'association a pour but de créer un lieu d'accueil petite enfance en conformité avec l'agrément délivré par le CD 04, service PMI et de créer toute activité concurrente à ce but.

### Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'association accueille des familles de la commune de Montagnac-Montpezat où elle se situe, mais également des 5 communes environnantes : Ste croix, Roumoules, Quinson, Allemagne en Provence et Puimoisson.

Les missions sont définies selon les textes en vigueur, décret de février 2007, et selon la politique Petite Enfance du territoire :

Répondre aux besoins des familles en offrant 16 places d'accueil selon des créneaux horaires définis par le règlement de fonctionnement.

Faciliter pour les familles la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

Assurer un mode d'accueil de qualité et un niveau d'encadrement en accord avec la réglementation

Favoriser le bien-être physique, moral et affectif du jeune enfant de 0 à 6 ans.

Proposer un soutien à la fonction parentale et mettre en place une démarche de prévention en orientant vers des services médico- sociaux en cas de besoin.

Faire du multi-accueil un espace intégrateur pour les familles en difficultés et les enfants en situation de handicap.

Assurer le bon fonctionnement de la structure en termes de gestion.

Inscrire la structure dans un travail de partenariat et de réseau sur le territoire.

### Description des moyens mis en oeuvre

L'association a à sa disposition des locaux prêtés par la mairie de Montagnac.

L'équipe de professionnelle (7 salariés) est composée d'une Éducatrice de Jeunes Enfants - directrice, de deux Auxiliaires de Puériculture - Co-responsables, de 3 CAP Petite Enfance, animatrice et d'une apprentie.

Les moyens financiers proviennent essentiellement des subventions de la CAF, des subventions des communes signataires du CEJ et des familles.





## Faits et Principes

### Les faits caractéristiques de l'exercice

L'entité a été reconnue d'utilité publique, ce qui lui a permis, dans le cadre de la Zone de Revitalisation Rurale, de changer de mode d'exonération pour deux salaires (les plus anciens) avec un rétro-actif depuis 2016. Soit un produit de 15482euros.

Le 09/12/2019, une rupture conventionnelle a été signée pour l'une des salariées. L'indemnité légale de licenciement s'élève à 12 169,44euros.

Avec les charges sociales associés, cela a des charges à payer 14602.88euros.

### Les règles et méthodes comptables utilisées

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices;

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (PCG 99-03 modifié par les règlements du Comité de la réglementation comptable).

Le mode d'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celui des coûts historiques. Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) frais d'acquisition inclus;
- Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilisation prévue;
- Les stocks sont évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

### Les Informations sur l'actif

### Les Informations sur le passif

**SECOVAL AUDIT**  
Commissaire aux Comptes  
SARL 10000€  
Av. 1er Mai - ZI St-Joseph  
04100 MANOSQUE  
Tél. 04 92 72 03 04 - Fax 04 92 72 69 43  
Siret 532 561 420 00011 - APE 6920 Z



## Les engagements hors bilan

--

## Evénements postérieurs à la clôture

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par Covid-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. L'association, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et de la constante évolution des mesures annoncées par le Gouvernement (confinement et aides d'État), n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. À la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2019 de l'association, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

**SECOVAL AUDIT**  
**Commissaire aux Comptes**  
SARL 10000€  
Av. 1<sup>er</sup> Mai - ZI St-Joseph  
04100 MANOSQUE  
Tél. 04 92 72 03 04 - Fax 04 92 72 69 43  
Siret 532 561 420 00011 - APE 6920 Z



### Etat des charges à payer

Compte	Libellé	Montant
408	Fournisseurs	9110.06
428	Personnel	12171.05
438	Organismes sociaux	20303.76
448	Etat	31
468	Divers	0

### Etat des produits à recevoir

Compte	Libellé	Montant
418	Clients	1261.76
428	Personnel	154.5
438	Organismes sociaux	2104.28
448	Etat	0
468	Divers	28111.5

### Etat des Charges Constatées d'Avance

Compte	Libellé	Montant
486	Charges constatées d'avance	166

### Etat des Produits Constatés d'Avance

Compte	Libellé	Montant
487	Produits constatés d'avance	5023

**SECOVAL AUDIT**  
**Commissaire aux Comptes**  
SARL 10000€  
Av. 1er Mai - ZI St-Joseph  
04100 MANOSQUE  
Tél. 04 92 72 03 04 - Fax 04 92 72 69 43  
Siret 532 561 420 00011 - APE 6920 Z



# TABLEAU DE SUIVI D'IMMOBILISATION

Du 01/01/2019 Au 31/12/2019

Code Immo	Libellé :	Etat :	T	Taux :	Durée (mois) :	Date :	Valeur Origine :	Base amortiss. :	Amort. Antérieur :	Amort. Période :	Amort. Total :	Valeur Nette :
<b>205110 : Immobilisations Logiciel</b>												
8	Avant Logiciel	Terminé	L	1.00	1	01/01/2000	1502.18	1502.18	1502.18	0	1502.18	0
<b>Total 205110 =</b>							<b>1502.18</b>		<b>1502.18</b>	<b>0</b>	<b>1502.18</b>	<b>0</b>
							<b>Acquisitions en cours : 0</b>					
							<b>Actif début d'exercice : 1502.18</b>					
<b>218100 : Installations générales, agencements, aménagements divers</b>												
2	Clôture Crèche	Terminé	L	10.00	120	17/06/2009	1543.59	1543.59	1472.42	71.17	1543.59	0
3	Stores Crèche	Terminé	L	10.00	120	22/07/2009	4147.73	4147.73	3916.12	231.61	4147.73	0
4	Sol de confort ext et équipements ext	Terminé	L	10.00	120	31/07/2009	10946.99	10946.99	10311.47	635.52	10946.99	0
5	Structure Ext Fripoulette baby	Terminé	L	10.00	120	10/11/2009	3347.25	3347.25	3059.98	287.27	3347.25	0
6	KOLMILFO STORE EXT	Active	L	10.00	120	05/06/2013	3181.36	3181.36	1772.74	318.14	2090.88	1090.48
7	SODIMATS Cuisine	Active	L	10.00	120	30/08/2013	6336.41	6336.41	3381.17	633.64	4014.81	2321.6
<b>Total 218100 =</b>							<b>29503.33</b>		<b>23913.9</b>	<b>2177.35</b>	<b>26091.25</b>	<b>3412.08</b>
							<b>Acquisitions en cours : 0</b>					
							<b>Actif début d'exercice : 29503.33</b>					
<b>218300 : Matériel de bureau et matériel informatique.</b>												
1	Avant Logiciel	Terminé	L	1.00	1	01/01/2000	820.00	820.00	820.00	0	820	0
10	PC PORTABLE	Terminé	L	33.33	36	13/01/2014	549.00	549.00	549.00	0	549	0
<b>Total 218300 =</b>							<b>1369</b>		<b>1369</b>	<b>0</b>	<b>1369</b>	<b>0</b>
							<b>Acquisitions en cours : 0</b>					
							<b>Actif début d'exercice : 1369</b>					
<b>218400 : Mobilier.</b>												
13	MBG Meubles	Active	L	10.00	120	09/03/2017	13920.00	13920.00	2521.07	1392	3913.07	10006.93
<b>Total 218400 =</b>							<b>13920</b>		<b>2521.07</b>	<b>1392</b>	<b>3913.07</b>	<b>10006.93</b>
							<b>Acquisitions en cours : 0</b>					
							<b>Actif début d'exercice : 13920</b>					
<b>Total =</b>							<b>46294.51</b>		<b>29306.15</b>	<b>3569.35</b>	<b>32875.5</b>	<b>13419.01</b>
							<b>Acquisitions en cours : 0</b>					
							<b>Actif début d'exercice : 46294.51</b>					

**SECOVAL AUDIT**  
**Commissaire aux Comptes**

SARL 10000€  
Av. 1er Mai - ZI St-Joseph  
04100 MANOSQUE

Tél. 04 92 72 03 04 - Fax 04 92 72 69 43  
Siret 532 561 420 00011 - APE 6920 Z